

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 6 octobre 2016

Les services de l'Etat dressent un bilan sur la mortalité des poissons de la Bienne

Les services de l'Etat : la direction départementale des territoires (DDT) du Jura, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que l'unité départementale du Jura, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), la délégation régionale de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), le conseil départemental du Jura ainsi que le laboratoire départemental d'analyses (LDA), le parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ) et la fédération du Jura pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FJPPMA) se sont réunis le mardi 27 septembre 2016 pour dresser un bilan sur la mortalité des poissons de la Bienne.

Après un rappel des faits et une présentation des suivis mis en œuvre depuis l'épisode de mortalité de 2012, les premiers résultats des analyses effectuées par le LDA sur les poissons ont été présentés. Ces premières données confirment que les poissons malades présentent des lésions importantes de Saprolegniose et que certains sujets ont été touchés par une bactérie pathogène du genre Yersinia.

La cause de la mortalité des poissons et des développements algaux sur la Bienne résulte d'éléments pluri-factoriels (changement climatique, qualité des eaux...).

Par mesure de précaution et en accord avec la FJPPMA, le préfet du Jura prendra prochainement un arrêté interdisant la pêche en 2017 sur la Bienne, depuis le barrage d'Etable (commune de Saint-Claude à l'amont) jusqu'au pont des carrières di Lena (commune de Lavancia-Epercy à l'aval).

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39